

RESOLUTION N° 07

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC),  
réuni en Plénière Ordinaire le 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance du rapport des activités du GABAC au titre de  
l'exercice 2015,

- 1- Adopte ledit rapport et prescrit au Secrétaire Permanent de procéder à sa  
publication.

Le Président en exercice



**Henri Marie DONDRA**